

Un passeur et trois migrants dans la voiture

21/11/18

TRIBUNAL Régularisé en Espagne, un Guinéen a été condamné hier à six mois de prison pour « aide à l'entrée et au séjour irrégulier » après avoir été contrôlé dimanche à Biriattou

EMMA SAINT-GENEZ
e.saint-genez@sudouest.fr

Depuis qu'une nouvelle voie migratoire s'est ouverte en Espagne, le Parquet de Bayonne se veut intransigeant avec ceux qui « aident à l'entrée et au séjour irrégulier d'un étranger en France » pour des raisons lucratives. Illustration hier devant le tribunal correctionnel de Bayonne où un Guinéen, âgé de 33 ans, était présenté en comparution immédiate.

Ali Sekouba Diakhaly a été contrôlé dimanche au volant d'une voiture, au péage de Biriattou. À ses côtés, deux femmes et un homme, également Guinéens, mais sans papier d'identité à présenter. Le conducteur a, pour sa part, un passeport espagnol. Il déclare avoir rencontré ses passagers à Vitoria, ne pas les connaître et les emmener à Bordeaux. Les trois migrants assurent aussi ne rien savoir de leur chauffeur, et ne pas lui avoir donné d'argent.

L'ancien ouvrier agricole a plus de 3 000 euros sur lui. Et, dans son téléphone portable, les photos de plusieurs passeports de citoyens guinéens, ainsi que des documents attestant de transferts d'argent via Western Union. « On sait que les migrants n'ont pas d'argent liquide sur eux pour ne pas se faire racketter », précise le président du tribunal, Laurent Tignol.

Deux identités

Lors de son audition, une des passagères finit par lâcher le morceau. Elle voyage avec sa belle-sœur. Le jeune homme qui les accompagne n'est autre que le frère du con-

ducteur. Mais elle affirme toujours ne pas avoir versé d'argent à ce parent éloigné.

À la barre hier, entre tentatives d'explication et sanglots, le chauffeur a nié qu'il s'agissait de son frère et de Guinéennes de sa connaissance. Il concède juste les avoir convoyés à la demande d'un ami. Domicilié à Lille avec sa compagne et ses enfants, il est également poursuivi pour obtention frauduleuse de document administratif et fausse déclaration pour obtenir une allocation. En 2015, il a déposé une demande d'asile à Lille, sous une identité différente de celle qu'il a déclinée en Espagne et où il a pourtant obtenu la nationalité.



Dimanche, le conducteur a présenté un passeport espagnol à la Police aux frontières, mais ses trois passagers guinéens n'avaient aucun papier à présenter. PHOTO ARCHIVES J-D CHOPIN

Pour le procureur adjoint, Marc Mariée, le doute n'est pas permis : « Nous avons devant nous un passeur qui agit dans le cadre d'un transport organisé. Que peut-on reprocher à ses passagers à part de chercher une terre plus accueillante que la leur ? Sont-ils vraiment de la même famille ? On ne sait pas. Mais je n'ai jamais vu de générosité dans ce type d'affaire. Il n'est certainement pas la tête pensante de l'organisation mais il en est un rouage essentiel. » Douze mois de prison sont requis.

Voiture et argent confisqués

Pour la défense, M^e Alexandra Vais reconnaît que les explications de

son client sont « un peu floues », mais regrette « une enquête à trous ». « Il a expliqué avoir obtenu ces 3 000 euros en Espagne. A-t-on essayé de se renseigner auprès de ce pays voisin ? Cette procédure repose beaucoup sur des « vraisemblablement ». Il n'a assuré ce transport qu'une fois, pas plusieurs. Un an de prison, c'est démesuré ».

Le tribunal a reconnu le Guinéen espagnol coupable et l'a condamné à six mois de prison avec incarcération immédiate. La voiture et les 3 000 euros sont confisqués. Le téléphone portable a, en revanche, été restitué. Le conducteur a dix jours pour faire appel.